

# Aide à l'amélioration des logements des propriétaires bailleurs



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE



Aide financière  
**6000 € maximum**

Augmenter le nombre de logements mis en location.

## **Bénéficiaires :**

Propriétaires bailleurs bénéficiant des subventions de l'ANAH

## **Opérations éligibles :**

Travaux de réhabilitation de l'habitat des propriétaires bailleurs financés par l'ANAH

### Aide financière :

L'aide plafonnée à 6000 € maximum / logement est calculée en fonction des modalités suivantes :

- Pour l'aide complémentaire relevant du volet intermédiaire de l'ANAH (LOC 1)  
 $LI = (\text{montant des travaux subventionnables} - \text{subventions publiques (ANAH, CTM)}) \times 0.05$
- Pour l'aide complémentaire relevant du volet social de l'ANAH (LOC 2)  
 $LC = (\text{montant des travaux subventionnables} - \text{subventions publiques (l'ANAH, CTM)}) \times 0.1$
- Pour l'aide complémentaire relevant du volet très social de l'ANAH (LOC 3)  
 $LCTS = (\text{montant des travaux subventionnables} - \text{subventions publiques (l'ANAH, CTM)}) \times 0.13$

### Pièces à fournir :

La demande est adressée à l'Espace Sud accompagnée des pièces suivantes

- Devis détaillé des travaux
- Décision de l'ANAH
- Prix de revient et plan de financement (fiche de calcul ANAH)
- RIB

### Modalité de versement de l'aide :

L'aide de l'Espace Sud est versée en 2 tranches, sur production d'attestations :

- 50 % à l'ouverture du chantier
- 50 % à l'achèvement des travaux après calcul définitif de la subvention ANAH



### Contacts

site web : [espacesud.fr](http://espacesud.fr)

Direction de la cohésion sociale / Service des Politiques urbaines  
et de l'habitat : 0596 62 53 53 – poste 1280

Adresse mail : [aideslogement@espacesud.fr](mailto:aideslogement@espacesud.fr)

ZAE de Maupéou – 97215 – RIVIERE-SALEE